

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 03 AVRIL 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 18 heures 30 dans la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille – REUTER-BRAUN Brigitte – RINALDI -RENAUX Paulette.

Messieurs BRASTEL Maurice - BRIOLAT Claude – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël - PAROT Damien - PAROT Jean - Noël

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Madame REUTER-BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (6 février 2025).

DELIBERATION N° 6 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Madame Le Maire passe la parole à Monsieur BRIOLAT Claude qui explique que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il explique que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612 – 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Le Maire s'étant retiré afin de ne pas assister au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

APPROUVER le compte financier unique 2024 de la commune dont les résultats sont les suivants

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	334 946,63	502637,95	167 691,32	216 438,10
INVESTISSEMENT	94 021,49	583075,08	489 053,59	485 151,86

DELIBERATION N° 07 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Après avoir approuvé ce jour le compte financier unique qui présente un excédent de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 216 438, 10 euros.

Constatant que la section d'investissement du dit compte financier unique fait apparaître :
Un solde de restes à réaliser de 406 690,86 euros

Entraînant de besoin de financement s'élevant à : 0 euros,

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2025 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 485 151,86 euros
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 216 438,10 euros
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 0 euros

DELIBERATION N°08 : VOTE DES SUBVENTIONS

Madame Le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal de reconduire les subventions faites régulièrement par la commune, à savoir :

Croix rouge française	50 euros
REP (réseaux d'éducation prioritaire)	1 400 euros
OCCE cheminon	440 euros
Coopérative Maurupt le Montois	440 euros
Les amis de nos églises	155 euros
Souvenir français	100 euros
Téléthon	75 euros
Banque alimentaire	50 euros
Secours catholique	75 euros
ADMR (Aide à domicile au milieu rural)	50 euros
Mission locale	75 euros
Fondation du patrimoine	200 euros
Bleuets de France (ONAC)	50 euros

Et de rajouter cette année, une subvention au profit de l'AMA – PAYS VITRYAT

Association Marne Alzheimer – pays vitryat d'un montant de 50 euros

Total des subventions pour l'année 2025

Pour un montant total de 3 210 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le versement des subventions aux associations ci – dessus.

DELIBERATION N°09 : VOTE DES TAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et aux votes des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025, avec une augmentation de 2 % par rapport à 2024

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,78%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,86 %

- taxe d'habitation sur résidences secondaires (TH) : 9,90 %

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

DELIBERATION N°10 : DELIBERATION TRAVAUX ONE

Monsieur BRIOLAT Claude présente aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux pour l'entretien de la Forêt Communale, actions programmées par l'Office National des Forêts pour l'année 2025, ainsi que la localisation de ces actions.

Le montant total du devis s'élève à la somme de 6 125,90 € H.T. et 6 738,49 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Madame Le Maire à accepter les actions prévues par l'O.N.F., pour l'année 2025, et de signer le devis.

Questions diverses

Remerciements des familles pour
Décès de Madame FRAIPONT Colette
Décès de Madame BARROIS marguerite

Demande de Madame FRAIPONT Marie – France

Au niveau des tombes de la famille Fraipont et Alain Sellier au cimetière du Jardin Jacquet demande de prolongation de la réfection du muret de soutènement 3 mètres de long sur 40 centimètres, cause effondrement. Ces travaux seront réalisés très prochainement par Vitry Synergic de Vitry Le Francois pour la somme de 1 600 euros (3 jours de travaux)

Demande d'un emploi saisonnier pour l'été de 3 mois (juin, juillet, août). Oui car il nous faut une personne pour remplacer notre personnel qui prendra des vacances d'été (pour tonte, arrosage des fleurs, savoir se servir d'un tracteur tondeuse, d'une débroussailleuse, savoir conduire un tracteur etc...)

Réunion avec les habitants de Cheminon pour le projet Agrivoltaïque ?
Phase instruction d'ici 2 ans. Il y aura une réunion publique non obligation avec la Société Escofi fin septembre.

Centre de gestion pour recrutement en remplacement de Madame PETIT Maud qui a donné sa démission le 24 Janvier 2025 devenue définitive le 24 Mars

Poste attribué à Mademoiselle COLLOT Marion de Sermaize les Bains, n'ayant pas eu de sollicitations par des personnes de Cheminon (contrat de 17 h 00)

Puis inscription au centre de Gestion à la date du 18 Décembre, poste de Madame PETITPRETRE Annick, ayant pris sa retraite au 1^{er} janvier. Poste saisonnier attribué du 2 janvier 2025 au 31 mars 2025 à Madame HUYET Virginie. Le poste a été attribué à Madame HUYET Virginie à partir du 1^{er} avril de cette année, comme agent d'animation (Bus + cantine accompagnement) contrat de 20 heures, 1 an renouvelable tacitement.

Plaque d'égout devant chez Monsieur PETIT Lucas, Rue Lallement. Il faut attendre les travaux d'assainissement dans la rue, qui incombent à la communauté d'agglo (CASDDV Der et Vallées)

Mur église : sera réalisé par les employés communaux

Plateforme béton pour bennes à verres + 1 benne cartons qui sera installée en août. Le SMICTOM doit faire déplacer les bennes pour réaliser les travaux. Les habitants devraient avoir un sac bleu pour mettre leurs cartons et se rendre à la benne afin de les déposer.

Fleurs : Un appel à l'aide aux bénévoles pour la plantation des fleurs dans le village. Si le cœur vous en dit, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez vous inscrire en mairie, et, vous serez averti, lorsque nous aurons reçu notre commande.

Nettoyage à faire devant l'ancien magasin le Goulet et boîte aux lettres de la Poste.

Nettoyage du lavoir du haut, et, remise en eau.

Le Conseil Régional (Région Grand Est) a accordé le 28 Mars 2025, la somme de 5 000 Euros prévus en + des 50 000 Euros accordés courant année 2024. Merci à Monsieur DESBROSSES pour cette attribution complémentaire.

L'avenir : Suite au décès de Monsieur PARISOT Bernard, le projet d'aujourd'hui est la cessation de l'association. Suite à un entretien avec les membres de l'Avenir, un projet de don pour la fondation du Patrimoine au profit de la Halle, sous condition de la création d'une rue ou autre, au nom de Monsieur HANCE Georges. Pourquoi ? En reconnaissance de la création de l'Avenir de son dévouement et bénévolat pendant de nombreuses années.

Fin de séance à 20 heures